

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MERCREDI 27 JANVIER 2021**

Le Conseil Municipal de SAVAS s'est réuni le mercredi 27 janvier 2021 à 20 h 00 sous la présidence de Monsieur Yves RULLIERE, Maire.

PRÉSENTS : BALANDRAUD Didier – CHATEGNIER Gilbert - FAURE Frédéric – FOREL Isabelle - GUIOT Daniel - LENOBLE Evelyne – MONTAGNE Catherine – MONTALAND Yves - REY Nathalie – RULLIERE Yves – SAMUEL Cyril - SEUX Denis.

ABSENT EXCUSE : Raphaël BLACHIER (pouvoir donné à Frédéric FAURE), Christophe BUSSET (pouvoir donné à Cyril SAMUEL), Bertrand PIATON

Membres en exercice : 15                      Présents : 12                      Pouvoir : 2                      Votants : 14

**Le compte rendu de la réunion du 18 décembre 2021 est approuvé à L'UNANIMITÉ.**

**Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0**

\*\*\*\*\*

**Désignation de GILBERT CHATEGNIER comme secrétaire de séance**

**Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0**

\*\*\*\*\*

**MORATOIRE SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA 5G ET L'OPPOSITION A L'INSTALLATION D'EQUIPEMENT 5G SUR LE TERRITOIRE DE SAVAS**

CONSIDÉRANT QUE

- L'impact environnemental induit par les usages numériques ne cesse d'augmenter. La technologie 5G est conçue pour permettre des débits dix fois supérieurs à la 4G sur les smartphones, avec un déploiement en France qui aboutira à un « effet rebond » par la hausse de la consommation de données et d'usage des télécommunications, synonyme à terme d'une très forte consommation d'énergie par la sollicitation des antennes et des serveurs.
- Le déploiement de la 5G implique une augmentation de notre consommation en énergie allant à l'encontre des objectifs de diminution de nos émissions de gaz à effet de serre préconisés par le GIEC et que la France s'est fixée au travers de l'Accord de Paris.
- Alors qu'un très faible nombre de téléphones mobiles en circulation sont compatibles avec la 5G, le déploiement de la 5G risque d'accélérer l'exploitation de ressources naturelles non renouvelables. Cette technologie renforcera les phénomènes de pollution dus à l'extraction des métaux rares et générera des quantités de déchets pas ou peu recyclables.
- Par ailleurs, les émissions d'ondes de la 5G s'additionnent à celles des technologies antérieures, 4G, 3G et 2G, ce qui pourrait aboutir à une hausse du niveau d'exposition de la population aux ondes avec potentiellement un effet cocktail, phénomène encore mal connu dont les conséquences sur notre santé n'ont pas encore été mesurées.
- Il est également urgent de s'interroger sur les impacts sociaux de l'hyper-connexion. Considérant la nécessité de lutter contre la fracture numérique alors que le déploiement de la technologie 4G et de la

fibres est encore loin d'être effectif sur l'ensemble du territoire national (de nombreuses zones blanches encore existantes).

- Le Gouvernement souhaite lancer le démarrage de la 5G sans attendre les conclusions du rapport de l'Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail prévues d'être rendues au printemps prochain. Considérant qu'aucune étude d'impact globale prenant en compte les dimensions climatiques, environnementales, sanitaires et technologiques, n'ait été publiée jusqu'ici.

- L'absence de débat public ou de concertation avec les habitants.

- Le moratoire sur la 5G est l'une des propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat, que le Président de la République s'est engagé à étudier.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,**

**DÉCIDE de ne pas se prononcer pas sur cette délibération**

**Pour : 14      Contre : 0                      Abstention : 0**

\*\*\*\*\*

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN SUPPLÉANT -  
DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN SUPPLÉANT AU COMITE  
DES PARTENAIRES**

Annonay Rhône Agglo est l'autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son périmètre.

Le comité des partenaires a été créé dans le cadre de la LOM afin de développer le dialogue entre Annonay Rhône Agglo, les communes de son territoire, les usagers et les employeurs pour la définition de la politique de la mobilité. Ce comité vise à développer la coopération entre ces différents acteurs qui échangeront sur l'offre de transport, les mobilités actives à l'échelle de l'Agglomération, la tarification, ....

Dans ce cadre, Annonay Rhône Agglo a approuvé, par délibération au conseil communautaire du 08/10/2020, la création et la composition de cette instance.

Il appartient donc désormais au Conseil Municipal de désigner un représentant et un suppléant pour la commune de SAVAS.

Après avoir procédé au vote,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉSIGNE, A L'UNANIMITÉ :**

- Monsieur CHATEGNIER Gilbert domicilié Chemin de la Reynée – 07430 SAVAS comme représentant au Comité des partenaires

- Monsieur SAMUEL Cyril domicilié 169, Route du Plat de Charézy – Charézy - 07430 SAVAS comme suppléant au Comité des partenaires

**Pour : 14                                      Contre : 0                                      Abstention : 0**

\*\*\*\*\*

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU POTABLE PAR LE SYNDICAT DES EAUX DES CANTONS D'ANNONAY ET DE SERRIERES**

Monsieur le Maire donne connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2019 approuvé le 16 décembre 2020 par le Bureau Syndical du Syndicat des Eaux des Cantons d'Annonay et de Serrières.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,**

**DÉCLARE** avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2019 approuvé le 16 décembre 2020 par le Bureau Syndical du Syndicat des Eaux des Cantons d'Annonay et de Serrières.

**ADOpte** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2019 approuvé le 16 décembre 2020 par le Bureau Syndical du Syndicat des Eaux des Cantons d'Annonay et de Serrières.

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

\*\*\*\*\*

**SUBVENTIONS - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE LA VIDÉO PROTECTION SUR LA COMMUNE DE SAVAS DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) OU DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) ET DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la mise en place de la vidéo protection sur le territoire de la Commune de SAVAS, nous pouvons solliciter les services préfectoraux pour une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et Fonds Interministériel de Soutien à l'Investissement Local (FIPD).

Il propose au conseil municipal d'adopter la mise en place de la vidéo protection sur le territoire de la Commune de SAVAS et d'approuver le plan de financement suivant :

Coût estimatif HT : 49 800,00 €  
Subvention DETR/DSIL et FIPD : 24 900,00 €  
Autofinancement : 24 900,00 €

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,**

**ADOpte** les propositions ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la demande de subvention auprès des services préfectoraux dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et Fonds Interministériel de Soutien à l'Investissement Local (FIPD) et à signer tout document relatif à cette demande.

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

\*\*\*\*\*

**SUBVENTIONS - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CRÉATION D'UN CITY PARC SUR LA PARCELLE A907 DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) OU DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) ET DU BONUS RELANCE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la création du City Parc qui sera situé sur la parcelle OA907, nous pouvons solliciter les services préfectoraux pour une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et du Bonus Relance.

Il propose au conseil municipal d'adopter la création du City Parc qui sera situé sur la parcelle A907 et d'approuver le plan de financement suivant :

Coût estimatif HT : 111 017,00 €  
Subvention DETR/DSIL : 22 203,40 €  
Bonus Relance : 15 000,00 €  
Autofinancement : 73 813,60 €

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,**

**ADOPTE** les propositions ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la demande de subvention auprès des services préfectoraux dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et du Bonus Relance et à signer tout document relatif à cette demande.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

\*\*\*\*\*

**SUBVENTIONS - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CLIMATISEURS A LA MAIRIE ET DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES POUR L'AUTOCONSOMMATION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) OU DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de l'installation d'un système de climatiseurs à la Mairie, nous pouvons solliciter les services préfectoraux pour une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Il propose au conseil municipal d'adopter le projet d'installation d'un système de climatiseurs à la Mairie et d'approuver le plan de financement suivant :

Coût estimatif panneaux photovoltaïques HT : 11 998,00 €  
Coût estimatif climatisation HT : 10 681,00 €  
Subvention DETR : 4 535,80 €  
Autofinancement : 18 143,20 €

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

**ADOPTE** les propositions ci-dessous :

Coût estimatif panneaux photovoltaïques HT : 11 998,00 €  
Subvention DETR : 2 399,60 €  
Autofinancement : 9 598,40 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la demande de subvention auprès des services préfectoraux dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et à signer tout document relatif à cette demande.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

**REFUSE, à la MAJORITÉ,** la proposition ci-dessous :

Coût estimatif climatisation HT : 10 681,00 €  
Subvention DETR : 2 136,20 €  
Autofinancement : 8 544,80 €

Pour : 5 Contre : 7 Abstention : 2

\*\*\*\*\*

**SUBVENTIONS - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CHANGEMENT DES MENUISERIES DES DEUX LOGEMENTS LOCATIFS SITUÉS 33 PLACE DU 19 MARS 1962 – LE VILLAGE – SAVAS, DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) OU DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du changement des menuiseries des deux logements locatifs situés 33, Place du 19 Mars 1962, Le Village – 07430 SAVAS, nous pouvons solliciter les services préfectoraux pour une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Il propose au conseil municipal d'adopter le changement des menuiseries des deux logements locatifs situés 33, Place du 19 Mars 1962, Le Village – 07430 SAVAS et d'approuver le plan de financement suivant :

Coût estimatif HT : 20 000,00 €  
Subvention DETR : 4 000,00 €  
Autofinancement : 16 000,00 €

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

**ADOpte** les propositions ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la demande de subvention auprès des services préfectoraux dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et à signer tout document relatif à cette demande.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

\*\*\*\*\*

Questions diverses :

**Fin de séance à 21h30**